

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 JUIN 2020

Lan deux mille vingt, le quatre juin, les membres du conseil municipal de la commune de La motte d'Aigues se sont réunis à 18 h 30 dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire le 29 mai 2020, conformément à l'article L.2121-10 du CGCT.

Etaient présents : M. GOUIRAND Alain, LEBouc Nathalie, FRANC Daniel, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, BLANC Chantal, NUGNES Valérie, EYMARD Laurence, PARRAT Frédéric, LEMEUR Sabrina, CALAC Jean-Baptiste, CAVALIER Baptiste, RODRIGUEZ Marielle, FIORITO Marie-Laure, NOUVEL Yannick.

Etaient absents représentés :

Etaient absents non représentés :

Monsieur Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame BONETY Myriam est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Ordre du jour

1 – Délégations données au Maire par le Conseil Municipal

Vu les article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé pour la durée de son mandat de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **DECIDE à L'UNANIMITE** d'accorder toutes les délégations au Maire.

2 – Délégation de fonctions aux Adjoints

Délégation de fonctions est donnée à :

- Madame LEBouc Nathalie dans le domaine : **Petite Enfance-Jeunesse**
- Monsieur FRANC Daniel dans le domaine : **Urbanisme, Finances.**
- Madame BONETY Myriam dans le domaine : **Infrastructure, Village, Tourisme**
- Monsieur MERLINO Bernard dans le domaine : **Communication.**

3 – Régime indemnitaire de fonction du Maire et des Adjoints

Le conseil municipal peut à la demande du Maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu la demande de monsieur Le Maire en date du 04 juin 2020, afin de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieure au barème,

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE, décide de fixer le montant de l'indemnité de fonction de Maire à 45% de l'indice brut terminal (soit 1750.230 € brut mensuel).

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE décide de fixer le montant de l'indemnité de fonction d'Adjoint à 14.15% de l'indice brut terminal (soit 550.35 € brut mensuel).

4 – Création des commissions municipales et désignation des membres au sein des commissions.

Commissions municipales :

- Urbanisme
- Finances
- Petite enfance, jeunesse
- Communication
- Infrastructure, village, tourisme
- Fêtes et animations, culture
- Associations

Membres des commissions :

COMMISSION	PRESIDENT	VICE-PRESIDENT	MEMBRES
URBANISME	GOUIRAND Alain	FRANC Daniel	NUGNES Valérie, CAVALIER Baptiste, FIORITO Marie-Laure, CALAC Jean-Baptiste, LEBOUC Nathalie, BLANC Chantal
FINANCES	GOUIRAND Alain	FRANC Daniel	FIORITO Marie-Laure, LEBOUC Nathalie, CALAC Jean-Baptiste, MERLINO Bernard
PETITE ENFANCE, JEUNESSE	GOUIRAND Alain	LEBOUC Nathalie	EYMARD Laurence LEMEUR Sabrina NOUVEL Yannick CAVALIER Baptiste
COMMUNICATION	GOUIRAND Alain	MERLINO Bernard	RODRIGUEZ Marielle BONETY Myriam PARRAT Frédéric BLANC Chantal
INFRASTRUCTURE, VILLAGE, TOURISME	GOUIRAND Alain	BONETY Myriam	CALAC Jean-Baptiste, EYMARD Laurence RODRIGUEZ Marielle PARRAT Frédéric CAVALIER Baptiste LEBOUC Nathalie
FETES ET ANIMATION , CULTURE	GOUIRAND Alain	BONETY Myriam	NUGNES Valérie, LEMEUR Sabrina EYMARD Laurence NOUVEL Yannick PARRAT Frédéric MERLINO Bernard
ASSOCIATIONS	GOUIRAND Alain	FRANC Daniel	NOUVEL Yannick, CALAC Jean-Baptiste, LEBOUC Nathalie, EYMARD Laurence, MERLINO Bernard, LEMEUR Sabrina, BLANC Chantal

5 – Désignation de délégués au sein d'organismes extérieurs

- Le conseil municipal désigne pour siéger au Syndicat d'énergie vauclusien (SEV) :

Délégué titulaire : Monsieur CALAC Jean-Baptiste,

Délégué suppléant : Monsieur CAVALIER Baptiste.

- Le conseil municipal désigne pour siéger au Comité National d'Action Sociale (CNAS) :
Madame LEBOUC Nathalie.

6 – Délibération portant constitution de la commission d'Appel d'offres (CAO)

Cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. Sont nommés :

- Délégués titulaires : Monsieur NOUVEL Yannick
- Monsieur CAVALIER Baptiste
- Madame NUGNES Valérie
- Délégués suppléants : Monsieur FRANC Daniel
- Madame EYMARD Laurence
- Monsieur CALAC Jean-Baptiste.

7 – Election d'un correspondant « Défense »

Au sein de chaque conseil municipal, un conseiller municipal est en charge des questions de la défense.

Le conseil municipal désigne Madame RODRIGUEZ Marielle « correspondant défense ».

8 – Questions diverses :

- Retrait des masques : l'information a été affichée dans le village et mise en ligne sur le site internet.
- Panneau d'information électronique : se renseigner auprès de la Mairie de Beaumont de Pertuis qui est déjà équipée de ce dispositif conforme aux normes en vigueur.
- Commissions municipales : demande de programme de travail, ce dernier sera diffusé dès la prochaine réunion du conseil municipal.

